



Assemblée générale

Distr. générale
12 mars 2003
Français
Original: anglais

Cinquante-huitième session

Projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2004-2005*

Titre II Affaires politiques

Chapitre 5 Opérations de maintien de la paix

(Programme 3 du plan à moyen terme pour la période 2002-2005)**

Table des matières

	<i>Page</i>
Vue d'ensemble	2
A. Département des opérations de maintien de la paix	7
1. Direction exécutive et gestion	9
2. Programme de travail	11
Sous-programme 1. Opérations	12
Sous-programme 2. Appui aux missions	14
Sous-programme 3. Police civile et militaire : conseil et planification	17
Sous-programme 4. Coordination de la lutte antimines	19
3. Appui au programme	21
B. Missions de maintien de la paix	21
1. Organisme des Nations Unies chargé de la surveillance de la trêve	22
2. Groupe d'observateurs militaires des Nations Unies en Inde et au Pakistan	26

* Le budget-programme approuvé paraîtra ultérieurement en tant que *Supplément No 6 aux Documents officiels de l'Assemblée générale, cinquante-huitième session* (A/58/6/Rev.1).

** *Documents officiels de l'Assemblée générale, cinquante-septième session, Supplément No 6* (A/57/6/Rev.1).



Chapitre 5

Opérations de maintien de la paix

(Programme 3 du plan à moyen terme pour la période 2002-2005)

Vue d'ensemble

- 5.1 Le Département des opérations de maintien de la paix est chargé de l'exécution du programme de travail correspondant au présent chapitre. Les ressources prévues pour le Département des opérations de maintien de la paix, qui comprend le Bureau du Secrétaire général adjoint, le Bureau des opérations, le Bureau de l'appui aux missions, la Division du personnel militaire, la Division de la police civile, le Service de la lutte antimines et le Service administratif, figurent à la section A. Le budget des deux missions de maintien de la paix financées par le budget ordinaire, à savoir l'Organisme des Nations Unies chargé de la surveillance de la trêve (ONUST) et le Groupe d'observateurs militaires des Nations Unies dans l'Inde et le Pakistan (UNMOGIP), est présenté à la section B.
- 5.2 Les activités confiées au Département des opérations de maintien de la paix s'inscrivent dans le cadre du programme 3 (Opérations de maintien de la paix) du plan à moyen terme révisé pour la période 2002-2005.
- 5.3 Le programme a pour principal objectif le maintien de la paix et de la sécurité au moyen du déploiement d'opérations de maintien de la paix, conformément aux principes et aux dispositions de la Charte des Nations Unies. Les textes portant autorisation de ce programme découlent de ces principes et dispositions. Les mandats des programmes sont énoncés dans les résolutions du Conseil de sécurité et celles de l'Assemblée générale relatives à l'examen d'ensemble de toute la question des opérations de maintien de la paix sous tous leurs aspects, aux aspects administratifs et budgétaires du financement des opérations de maintien de la paix des Nations Unies et à l'assistance au déminage. S'agissant des opérations de maintien de la paix, les textes portant autorisation des activités sont les décisions et les résolutions du Conseil de sécurité relatives à chaque opération.
- 5.4 La stratégie générale pour la réalisation des objectifs du programme se fonde sur la coordination étroite de quatre sous-programmes interdépendants et complémentaires. Elle consiste à mettre en place la capacité d'action nécessaire pour faire face à des conflits très divers et planifier, établir, gérer et diriger les opérations de maintien de la paix en cours et à venir. Il s'agira pour cela de donner rapidement et efficacement suite aux directives du Conseil de sécurité par l'application des accords de paix conclus par les parties aux conflits. Ces directives pourraient prévoir la surveillance de cessez-le-feu et de zones tampons afin d'éviter toute escalade pendant que des efforts sont déployés pour trouver des solutions aux conflits par des voies pacifiques et pour empêcher que les conflits s'étendent au-delà des frontières ou gagnent en intensité. À la demande du Conseil de sécurité, le programme contribuerait à la fourniture de l'aide humanitaire, au désarmement et à la démobilisation des anciens combattants, à la réforme des institutions militaires, à la mise en place et au suivi des forces de police ainsi qu'à la promotion de la réforme du système électoral et judiciaire. À la demande des organes délibérants, le programme maintiendrait l'ordre public et assumerait la responsabilité d'une administration transitoire ou de l'application des lois.
- 5.5 Le programme appuiera ces activités en veillant à la planification efficace des opérations de maintien de la paix des Nations Unies en coordination avec les autres organismes des Nations Unies, en assurant l'unité de commandement des opérations, en se tenant en communication étroite et quotidienne avec les opérations hors Siège et en orientant leurs activités, en fournissant un appui logistique et administratif efficace à toutes les missions hors Siège et en coordonnant les activités

de déminage. Le programme intensifiera la coopération avec les accords régionaux, selon que de besoin et lorsque la portée du mandat des accords et organismes régionaux le permet, de manière à renforcer la capacité de la communauté internationale d'assurer le maintien de la paix et de la sécurité internationales. Le Département assurera la bonne circulation de l'information à destination et en provenance des États Membres à chaque étape des opérations de maintien de la paix. Il s'agira notamment de maintenir les communications avec le Conseil de sécurité et de communiquer rapidement aux pays qui fournissent des contingents les informations dont ils ont besoin pour prendre des décisions en toute connaissance de cause au sujet de leur participation aux opérations de maintien de la paix. Le Département continuera également d'élaborer et de mettre en oeuvre des stratégies novatrices visant à favoriser la participation égale des femmes, sur une large base géographique, à toutes les activités de maintien de la paix. Enfin, le programme accordera une attention particulière aux efforts visant à renforcer la sécurité et la sûreté des agents de maintien de la paix hors Siège.

- 5.6 La capacité de l'Organisation de reconnaître les bonnes pratiques tirées des opérations présentes et passées et d'intégrer ces pratiques dans les opérations en cours et à venir aura une importance critique pour ce qui est de la doter des moyens de mieux réagir aux situations de conflit qui pourraient nécessiter la mise en place d'une opération de maintien de la paix. En conséquence, le Département des opérations de maintien de la paix renforcera sa doctrine et l'application des meilleures pratiques, ce qui permettra par ailleurs d'enrichir sa mémoire institutionnelle. Le programme assumera le rôle de pivot pour les questions ayant trait aux opérations de maintien de la paix, en coordination avec d'autres départements et organismes des Nations Unies, notamment le Département des affaires politiques, le Bureau de la coordination des affaires humanitaires, le Programme des Nations Unies pour le développement et le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés.
- 5.7 À la section A (Département des opérations de maintien de la paix), un nouveau sous-programme 4 (Coordination de la lutte antimines) a été introduit conformément au plan à moyen terme révisé pour la période 2000-2005, approuvé par l'Assemblée générale dans sa résolution 57/282 du 20 décembre 2002. La rubrique « Direction exécutive et administration » est présentée pour la première fois selon les principes de la budgétisation axée sur les résultats. De même, à la section B (Missions de maintien de la paix), les deux missions de maintien de la paix financées au moyen du budget ordinaire sont présentées en fonction des objectifs, des réalisations escomptées et des indicateurs de succès.

Tableau 5.1

Répartition des réalisations escomptées et des indicateurs de succès, par grande rubrique

<i>Rubrique</i>	<i>Nombre de réalisations escomptées</i>	<i>Nombre d'indicateurs de succès</i>
A. Direction exécutive et administration	3	4
B. Programme de travail		
1. Opérations	1	2
2. Appui aux missions	2	4
3. Personnel militaire et police civile : avis et planification	2	3
4. Coordination de la lutte antimines	1	2
C. Missions de maintien de la paix		
1. ONUST	2	4
2. Groupe d'observateurs militaires des Nations Unies dans l'Inde et le Pakistan	1	1
Total	12	20

- 5.8 Le montant total des ressources prévues pour ce chapitre au budget ordinaire pour l'exercice biennal 2004-2005 s'élève à 80 572 500 dollars, dont 15 885 200 dollars pour le Département des opérations de maintien de la paix et 52 100 100 dollars et 12 587 200 dollars, respectivement, au titre de l'ONUST et du Groupe d'observateurs militaires des Nations Unies dans l'Inde et le Pakistan. Les ressources prévues au budget ordinaire pour ce chapitre font apparaître une augmentation de 2 372 400 dollars par rapport au montant révisé du crédit ouvert pour l'exercice biennal 2002-2003. Cette augmentation s'explique par un accroissement de 1 282 300 dollars au titre de la section A (Département des opérations de maintien de la paix) et de 1 090 100 dollars au titre de la section B (Missions de maintien de la paix).
- 5.9 L'augmentation de 1 282 300 dollars des ressources prévues pour le Département des opérations de maintien de la paix est presque entièrement imputable au transfert à ce département de six postes [1 P-5, 3 P-3, 1 P-2 et 1 poste d'agent des services généraux (autres classes)] de la Section de cartographie du Département de l'information. Dans sa résolution 57/300 du 20 décembre 2002, l'Assemblée générale a noté que le Secrétaire général proposait de transférer les fonctions et ressources de la Section de cartographie du Département de l'information au Département des opérations de maintien de la paix et a décidé d'examiner cette proposition dans le contexte du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2004-2005. En conséquence, ce transfert est prévu dans le présent projet de budget-programme. Il est également prévu d'inscrire au budget ordinaire un poste P-4 et un poste P-3 du Service de la lutte antimines précédemment financés par le Fonds d'affectation spéciale pour l'assistance à l'action antimines. Conformément à la demande de ressources formulée dans le rapport du Secrétaire général sur le budget du compte d'appui aux opérations de maintien de la paix pour la période du 1er juillet 2003 au 30 juin 2004 (A/57/732), demande concernant les dépenses au titre des services communs telles que les dépenses générales de fonctionnement, les fournitures et accessoires et le mobilier et matériel relatifs aux postes imputés sur le compte d'appui, dans la présentation actuelle, les ressources demandées au titre des services communs ne concernent que les dépenses opérationnelles relatives aux postes inscrits au budget ordinaire.
- 5.10 Les ressources prévues au budget ordinaire pour le Département des opérations de maintien de la paix, qui se chiffrent à 15 885 200 dollars pour l'exercice biennal 2004-2005, ne couvrent pas entièrement le financement requis pour les activités confiées au Département. La capacité du Département d'exécuter les tâches qui lui sont confiées continuera d'être tributaire de la fourniture de fonds extrabudgétaires, principalement au moyen du compte d'appui aux opérations de maintien de la paix. Comme suite à la mise en oeuvre de nombre des propositions formulées dans le rapport du Groupe d'étude sur les opérations de paix de l'Organisation des Nations Unies (A/55/305-S/2000/809) et à la fourniture, par l'Assemblée générale, de ressources supplémentaires au Département au titre du compte d'appui aux opérations de maintien de la paix, le Département a été beaucoup mieux en mesure de déployer et de gérer des opérations complexes de maintien de la paix et de consolidation de la paix. Sur la base du rapport du Secrétaire général sur le compte d'appui pour 2003-2004 et des projections biennales, les ressources nécessaires au titre du compte d'appui sont estimées à 136 705 400 dollars pour 2004-2005, y compris 540 postes.
- 5.11 Par ailleurs, des fonds extrabudgétaires d'un montant de 70 581 000 dollars sont prévus à la section A (dont 69 553 600 dollars correspondent aux contributions au Fonds d'affectation spéciale pour l'action antimines, y compris 17 postes) et seront utilisés pour appuyer le programme de travail du Département.
- 5.12 La section B fait apparaître une augmentation de 1 090 100 dollars en ce qui concerne l'ONUST (948 800 dollars) et le Groupe d'observateurs militaires des Nations Unies dans l'Inde et le Pakistan (141 300 dollars).

- 5.13 L'augmentation de 948 800 dollars au titre de l'ONUST reflète en grande partie le rétablissement partiel du montant de 1 149 500 dollars déduit des ressources demandées pour la mission par l'Assemblée générale dans sa résolution 56/253 du 24 décembre 2001. L'augmentation de 141 300 dollars au titre du Groupe d'observateurs militaires des Nations Unies dans l'Inde et le Pakistan s'explique essentiellement par la décision du Bureau du Coordonnateur des Nations Unies pour les questions de sécurité de faire bénéficier les observateurs militaires du remboursement des dépenses au titre des mesures de sécurité concernant les résidences.
- 5.14 La question des publications au titre du programme de travail a été examinée dans le contexte de chaque sous-programme. Des publications en série et des publications isolées sont prévues comme indiqué au tableau 5.2, au titre des « Produits » pour chaque sous-programme.

Tableau 5.2

Tableau récapitulatif des publications

<i>Publications</i>	<i>2000-2001 Nombre effectif</i>	<i>2002-2003 Estimation</i>	<i>2004-2005 Prévision</i>
Publications en série	–	40	40
Publications isolées	–	–	–
Total	–	40	40

- 5.15 La répartition, en pourcentage, des ressources au titre de ce chapitre est indiquée au tableau 5.3.

Tableau 5.3

Répartition des ressources par grande rubrique, en pourcentage

<i>Rubrique</i>	<i>Budget ordinaire</i>	<i>Fonds extrabudgétaires</i>
A. Département des opérations de maintien de la paix		
1. Direction exécutive et administration	1,8	3,8
2. Programme de travail		
Sous-programme 1. Opérations	7,7	6,7
Sous-programme 2. Appui aux missions	6,3	33,5
Sous-programme 3. Personnel militaire et police civile : avis et planification	1,2	13,9
Sous-programme 4. Coordination de la lutte antimines	0,6	34,2
Total	15,8	88,3
3. Appui au programme	1,7	8,0
Total (A)	19,4	100,0
B. Missions de maintien de la paix		
1. ONUST	64,1	–
2. UNMOGIP	16,5	–
Total (B)	80,6	–
Total [(A) + (B)]	100,0	100,0

- 5.16 L'augmentation des ressources à imputer au budget ordinaire est estimée à 3 %, aux taux de 2002-2003, comme indiqué au tableau 5.4.

Tableau 5.4

Ressources nécessaires, par grande rubrique

(En milliers de dollars des États-Unis)

1) *Budget ordinaire*

Rubrique	2000-2001 Dépenses effectives	2002-2003 Crédits ouverts	Augmentation		Total avant réévaluation des coûts	Rééva- luation des coûts	2004-2005 Dépenses prévues
			Montant	Pour- centage			
Département des opérations de maintien de la paix	11 594,4	14 602,9	1 282,3	8,7	15 885,2	1 163,6	17 048,8
Missions de maintien de la paix	58 305,2	63 597,2	1 090,1	1,7	64 687,3	6 319,7	71 007,0
Total (1)	69 899,6	78 200,1	2 372,4	3,0	80 572,5	7 483,3	88 055,8

2) *Fonds extrabudgétaires*

	2000-2001 Dépenses effectives	2002-2003 Dépenses estimatives	2004-2005 Dépenses prévues
Total (2)	103 522,3	171 131,5	207 286,4
Total [(1) + (2)]	173 421,9	249 331,6	295 342,2

Tableau 5.5

Postes nécessaires

Catégorie	Postes permanents inscrits au budget ordinaire		Postes temporaires				Total	
	2002- 2003	2004- 2005	Budget ordinaire		Fonds extrabudgétaires		2002- 2003	2004- 2005
			2002- 2003	2004- 2005	2002- 2003	2004- 2005		
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								
SGA	1	1	–	–	–	–	1	1
SSG	3	3	–	–	–	–	3	3
D-2	6	6	–	–	4	4	10	10
D-1	7	7	–	–	7	8	14	15
P-5	7	8	–	–	33	34	40	42
P-4/3	13	18	–	–	294	292	307	310
P-2/1	7	8	–	–	11	11	18	19
Total partiel	44	51	–	–	349	349	393	400
Agents des services généraux								
1re classe	1	1	–	–	16	16	17	17
Autres classes	22	23	–	–	193	194	215	217
Total partiel	23	24	–	–	209	210	232	234

Catégorie	Postes permanents inscrits au budget ordinaire		Postes temporaires				Total	
	2002- 2003	2004- 2005	Budget ordinaire		Fonds extrabudgétaires		2002- 2003	2004- 2005
			2002- 2003	2004- 2005	2002- 2003	2004- 2005		
Autres catégories								
Service de sécurité	–	–	–	–	–	–	–	–
Agents locaux	157	157	–	–	–	–	157	157
Service mobile	130	130	–	–	–	–	130	130
Corps de métiers	–	–	–	–	–	–	–	–
Total partiel	287	287	–	–	–	–	287	287
Total	354	362	–	–	558^a	559^b	912	921

^a Dont 537 postes imputés sur le compte d'appui aux opérations de maintien de la paix [3 D-2, 7 D-1, 31 P-5, 145 P-4, 137 P-3, 11 P-2, 16 postes d'agent des services généraux (1re classe) et 187 postes d'agent des services généraux (autres classes)]; 19 postes financés par le Fonds d'affectation spéciale pour l'action antimines [1 D-2, 2 P-5, 3 P-4, 8 P-3 et 5 postes d'agent des services généraux (autres classes)]; et 2 postes [1 P-3 et 1 poste d'agent des services généraux (autres classes)] imputés sur le compte spécial d'appui aux activités extrabudgétaires de fond.

^b Dont 540 postes imputés sur le compte d'appui aux opérations de maintien de la paix [3 D-2, 8 D-1, 32 P-5, 145 P-4, 137 P-3, 11 P-2, 16 postes d'agent des services généraux (1re classe) et 188 postes d'agent des services généraux (autres classes)]; 17 postes financés par le Fonds d'affectation spéciale pour l'action antimines [1 D-2, 2 P-5, 2 P-4, 7 P-3 et 5 postes d'agent des services généraux (autres classes)]; et 2 postes [1 P-3 et 1 poste d'agent des services généraux (autres classes)] imputés sur le compte spécial d'appui aux activités extrabudgétaires de fond.

A. Département des opérations de maintien de la paix

5.17 La répartition estimative, en pourcentage, des ressources du programme pour l'exercice biennal 2004-2005 est indiquée au tableau 5.6.

Tableau 5.6

Répartition des ressources par grande rubrique, en pourcentage

Rubrique	Budget ordinaire	Fonds extrabudgétaires
Direction exécutive et administration	9,3	3,8
Programme de travail		
Sous-programme 1. Opérations	40,0	6,7
Sous-programme 2. Appui aux missions	32,6	33,5
Sous-programme 3. Personnel militaire et police civile : avis et planification	6,2	13,8
Sous-programme 4. Coordination de l'action antimines	3,0	34,2
Total partiel	91,1	92,0
Appui au programme	8,9	8,0
Total	100,0	100,0

5.18 La répartition des ressources, par grande rubrique, est récapitulée au tableau 5.7.

Tableau 5.7

Ressources nécessaires, par grande rubrique

(En milliers de dollars des États-Unis)

1) *Budget ordinaire*

Rubrique	2002-2003 Dépenses effectives	2002-2003 Crédits ouverts	Augmentation		Total avant réévaluation des coûts	Rééva- luation des coûts	2004-2005 Dépenses prévues
			Montant	Pour- centage			
Direction exécutive et administration	3 187,2	1 460,4	1,4	–	1 461,8	118,9	1 580,7
Programme de travail							
1. Opérations	3 503,7	4 897,6	1 421,6	29,0	6 319,2	501,2	6 820,4
2. Appui aux missions	3 992,3	5 195,3	(0,2)	–	5 195,1	366,5	5 561,6
3. Personnel militaire et police civile : avis et planification	911,2	981,5	1,2	0,1	982,7	74,1	1 056,8
4. Coordination de l'action antimines	–	–	480,1	–	480,1	31,8	511,9
Appui au programme	–	2 068,1	(621,8)	(30,0)	1 446,3	71,1	1 517,4
Total (1)	11 594,4	14 602,9	1 282,3	8,7	15 885,2	1 163,6	17 048,8

2) *Fonds extrabudgétaires*

	2002-2003 Dépenses effectives	2002-2003 Dépenses estimatives	2004-2005 Dépenses prévues
Total (2)	103 522,3	171 131,5	207 286,4
Total [(1) + (2)]	115 116,7	185 734,4	224 335,2

Tableau 5.8

Postes nécessaires

Catégorie	Postes permanents inscrits au budget ordinaire		Postes temporaires				Total	
	2002- 2003	2004- 2005	Budget ordinaire		Fonds extrabudgétaires		2002- 2003	2004- 2005
			2002- 2003	2004- 2005	2002- 2003	2004- 2005		
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								
SGA	1	1	–	–	–	–	1	1
SSG	2	2	–	–	–	–	2	2
D-2	5	5	–	–	4	4	9	9
D-1	5	5	–	–	7	8	12	13
P-5	5	6	–	–	33	34	38	40
P-4/3	11	16	–	–	294	292	305	308
P-2/1	7	8	–	–	11	11	18	19
Total partiel	36	43	–	–	349	349	385	392

Catégorie	Postes permanents inscrits au budget ordinaire		Postes temporaires				Total	
	2002-2003	2004-2005	Budget ordinaire		Fonds extrabudgétaires		2002-2003	2004-2005
			2002-2003	2004-2005	2002-2003	2004-2005		
Agents des services généraux								
1re classe	–	–	–	–	16	16	16	16
Autres classes	20	21	–	–	193	194	213	215
Total partiel	20	21	–	–	209	210	229	231
Total	56	64	–	–	558^a	559^b	614	623

^a Dont 537 postes imputés sur le compte d'appui aux opérations de maintien de la paix [3 D-2, 7 D-1, 31 P-5, 145 P-4, 137 P-3, 11 P-2, 16 postes d'agent des services généraux (1re classe) et 187 postes d'agent des services généraux (autres classes)]; 19 postes financés par le Fonds d'affectation spéciale pour l'action antimines [1 D-2, 2 P-5, 3 P-4, 8 P-3 et 5 postes d'agent des services généraux (autres classes)]; 2 postes [1 P-3 et 1 agent des services généraux (autres classes)] imputés sur le compte spécial d'appui aux activités extrabudgétaires de fond.

^b Dont 540 postes imputés sur le compte d'appui aux opérations de maintien de la paix [3 D-2, 8 D-1, 32 P-5, 145 P-4, 137 P-3, 11 P-2, 16 postes d'agent des services généraux (1re classe) et 188 postes d'agent des services généraux (autres classes)]; 17 postes financés par le Fonds d'affectation spéciale pour l'action antimines [1 D-2, 2 P-5, 2 P-4, 7 P-3 et 5 postes d'agent des services généraux (autres classes)]; 2 postes [1 P-3 et 1 agent des services généraux (autres classes)] imputés sur le compte spécial d'appui aux activités extrabudgétaires de fond.

1. Direction exécutive et gestion

Ressources nécessaires (avant réévaluation des coûts) : 1 461 800 dollars

- 5.19 Le Bureau du Secrétaire général adjoint est constitué des collaborateurs directs du Secrétaire général adjoint, du Groupe des pratiques optimales de maintien de la paix et du Service administratif. Conformément aux recommandations du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires, approuvées par l'Assemblée générale dans sa résolution 54/249 du 23 décembre 1999, les ressources liées au Service administratif sont présentées sous la rubrique Appui au programme.
- 5.20 Le Secrétaire général adjoint dirige et supervise les opérations de maintien de la paix de l'ONU au nom du Secrétaire général et élabore les directives et les politiques opérationnelles en fonction des mandats confiés par le Conseil de sécurité. Il fournit en outre au Conseil des avis à propos de toutes les questions relatives aux activités et politiques de maintien de la paix et maintient des contacts de haut niveau avec les parties belligérantes et les États Membres, en particulier les membres du Conseil de sécurité et les pays qui fournissent des contingents pour l'application des mandats confiés par le Conseil de sécurité. L'ensemble du Département apporte son appui à ces travaux.
- 5.21 Le Bureau du Secrétaire général adjoint assure la gestion quotidienne du Département, procède à la planification à moyen et à long terme et à l'analyse des politiques, identifie les pratiques optimales et exploite les enseignements tirés des missions pour élaborer ou mettre à jour des politiques, des directives et des consignes permanentes intéressant tous les secteurs d'activité, et assure la planification des missions types, ainsi que le secrétariat du Comité spécial des opérations de maintien de la paix. Le Bureau sert également de lien entre les missions et les autres départements investis de responsabilités opérationnelles de premier plan, tels que le Département de l'information, et dans des domaines tels que la sécurité et la promotion de l'égalité hommes-

femmes, dont la responsabilité première incombe à d'autres services du Secrétariat, ou encore à des programmes, fonds ou institutions des Nations Unies, qui disposent des compétences techniques voulues.

Tableau 5.9

Objectifs de l'exercice biennal, réalisations escomptées, indicateurs de succès et mesures des résultats

Objectif: Mener à bien les activités prescrites par les organes délibérants et assurer la gestion du programme de travail et des ressources humaines et financières conformément aux politiques et procédures de l'Organisation.

<i>Réalisations escomptées</i>	<i>Indicateurs de succès</i>
a) Exécution efficace du programme de travail grâce aux ressources humaines et financières prévues à cet effet.	a) i) Commentaires positifs au sujet du travail accompli par le Département de la part de la Quatrième Commission et dans le rapport du Comité spécial des opérations de maintien de la paix; ii) Recrutement et affectation opportuns du personnel.
b) Identification des questions nouvelles qui requièrent l'attention des États Membres.	b) Approbation des recommandations du Département par la Quatrième Commission et par le Comité spécial des opérations de maintien de la paix dans son rapport.
c) Meilleures compréhension et prise en compte des questions relatives à l'égalité des sexes dans le cadre des opérations de maintien de la paix.	c) Degré de prise en compte des questions relatives à l'égalité des sexes dans le cadre des missions de maintien de la paix.

Tableau 5.10

Ressources nécessaires

<i>Catégorie</i>	<i>Ressources (en milliers de dollars É.-U.)</i>		<i>Postes</i>	
	<i>2002-2003</i>	<i>2004-2005 (avant réévaluation des coûts)</i>	<i>2002-2003</i>	<i>2004-2005</i>
Budget ordinaire				
Postes	1 396,5	1 396,5	6	6
Autres rubriques	63,9	65,3	–	–
Total	1 460,4	1 461,8	6	6
Fonds extrabudgétaires	5 035,1	7 819,6	28	30

5.22 Le montant de 1 461 800 dollars doit permettre de couvrir le coût du maintien de six postes au Bureau du Secrétaire général adjoint. Le montant indiqué pour d'autres rubriques doit permettre de couvrir les frais de voyage du personnel du Bureau et les dépenses de représentation de l'ensemble

du Département. L'augmentation minimale des ressources nécessaires pour les autres rubriques correspond au redéploiement des effectifs au sein du Département.

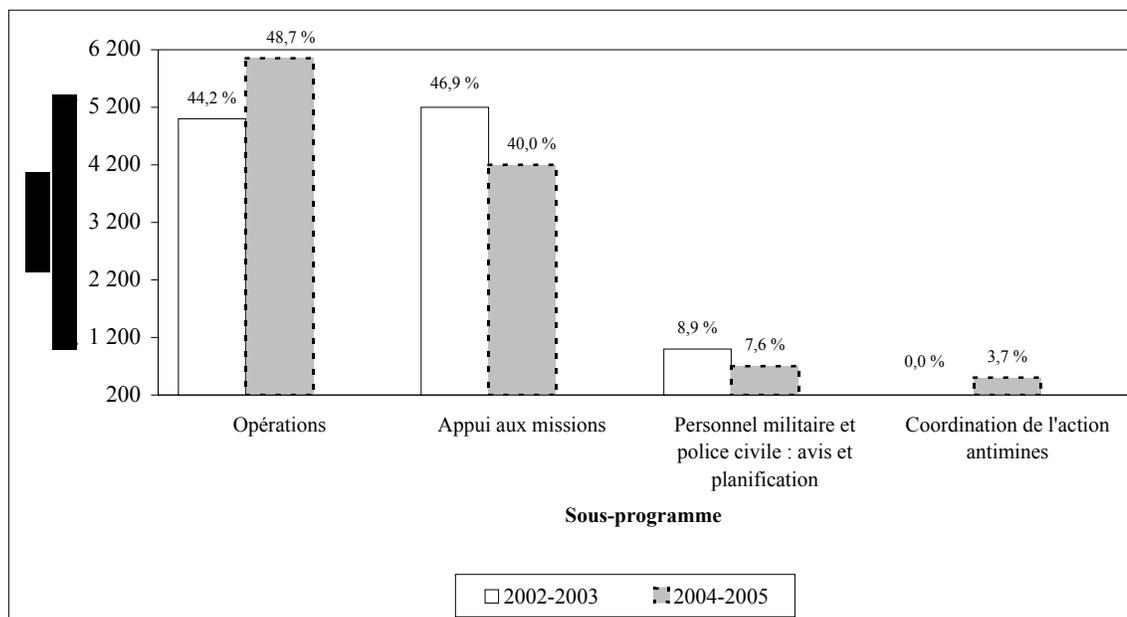
2. Programme de travail

Tableau 5.11

Ressources nécessaires, par sous-programme

Sous-programme	Ressources (en milliers de dollars É.-U.)		Postes	
	2002-2003	2004-2005 (avant réévaluation des coûts)	2002-2003	2004-2005
Programme de travail				
1. Opérations	4 897,6	6 319,2	19	25
2. Appui aux missions	5 195,3	5 195,1	26	26
3. Personnel militaire et police civile : avis et planification	981,5	982,7	4	4
4. Coordination de l'action antimines	–	480,1	–	2
Total	11 074,4	12 977,1	49	57
Fonds extrabudgétaires	158 182,3	181 615,9	517	516

Budget ordinaire : ressources nécessaires, par sous-programme



Sous-programme 1 Opérations

Ressources nécessaires (avant réévaluation des coûts) : 6 319 200 dollars

- 5.23 La responsabilité fonctionnelle de ce sous-programme incombe au Bureau des opérations, qui est dirigé par un sous-secrétaire général et comprend trois divisions régionales, chacune étant responsable d'un certain nombre d'opérations de maintien de la paix et du Centre de situation. Le programme de travail a été établi en fonction du sous-programme 1 du programme 3 de la version révisée du plan à moyen terme pour la période 2002-2005.

Tableau 5.12

Objectifs de l'exercice biennal, réalisations escomptées et indicateurs de succès

Objectif : Assurer la bonne et rapide exécution des décisions du Conseil de sécurité en renforçant les moyens dont dispose l'Organisation pour la planification, la création et la gestion d'opérations de maintien de la paix.

Réalisations escomptées

Indicateurs de succès

Apaisement ou cessation des hostilités dans les zones de conflit où des opérations de maintien de la paix sont déployées, grâce à la mise en oeuvre des décisions du Conseil de sécurité.

i) Diminution du temps nécessaire pour mener à bien la planification des missions, conformément aux exigences du Conseil de sécurité.

Mesures des résultats :

2000-2001 : plan mis au point 12 semaines après obtention de l'autorisation

2002-2003 (estimation) : plan mis au point 10 semaines après obtention de l'autorisation

2004-2005 (objectif) : plan mis au point 10 semaines après obtention de l'autorisation

ii) Proportion dans laquelle les missions ont mené à bien, dans les délais prévus, les activités prescrites, exprimée en pourcentage des critères de réussite auxquels il a été satisfait.

Mesures des résultats :

2000-2001 : 80 %

2002-2003 (estimation) : 80 %

2004-2005 (objectif) : 80 %

Facteurs externes

- 5.24 Le sous-programme est censé atteindre les objectifs visés et aboutir aux réalisations escomptées à condition que les parties belligérantes soient disposées à résoudre leurs différends et à coopérer avec l'Organisation à l'exécution des décisions du Conseil de sécurité et que les autres parties (États Membres, organisations régionales, etc.) soient prêtes à s'acquitter de leur rôle en fournissant l'appui politique, les contingents, l'appui logistique et les ressources financières nécessaires pour la mise en oeuvre du processus de paix.

Produits

- 5.25 Au cours de l'exercice biennal 2004-2005, les produits suivants seront exécutés :
- a) Service d'organes intergouvernementaux et d'organes d'experts (fonds budgétaires et extrabudgétaires) :
 - i) Assemblée générale : documentation; informations de base et avis à l'Assemblée générale sur les questions touchant le maintien de la paix;
 - ii) Conseil de sécurité :
 - a. Services fonctionnels : exposés oraux sur diverses questions touchant les opérations de maintien de la paix;
 - b. Documentation; établissement de rapports à l'intention du Conseil de sécurité sur des questions touchant le maintien de la paix;
 - b) Autres services fonctionnels (fonds budgétaires et extrabudgétaires) :
 - i) Missions d'enquête : participation à des missions de reconnaissance visant à faire le point sur la situation opérationnelle sur le terrain et à établir des concepts d'opérations; examen en cours des concepts d'opérations pour les missions de maintien de la paix;
 - ii) Supports techniques : communication de directives et de conseils techniques et relatifs aux questions opérationnelles; suivi des activités des opérations de maintien de la paix; communication des décisions et recommandations du Conseil de sécurité aux responsables des opérations de maintien de la paix.

Tableau 5.13

Ressources nécessaires : sous programme 1

Catégorie	Ressources (en milliers de dollars É.-U.)		Postes	
	2002-2003	2004-2005	2002-2003	2004-2005
		(avant réévaluation des coûts)		
Budget ordinaire				
Postes	4 828,3	6 254,7	19	25
Autres rubriques	69,3	64,5	–	–
Total	4 897,6	6 319,2	19	25
Fonds extrabudgétaires	13 013,0	13 809,6	60	60

- 5.26 Le montant de 6 254 700 dollars doit permettre de couvrir le coût du maintien de 19 postes et du transfert au Département de 6 postes [1 P-5, 3 P-3, 1 P-2 et 1 poste d'agent des services généraux (autres classes)] de la Section de la cartographie du Département de l'information. Étant donné qu'une partie importante des activités de la Section consiste à fournir des produits cartographiques et des éléments d'information d'ordre géographique en réponse aux demandes émanant du Conseil de sécurité dans le cadre de ses délibérations sur les opérations de maintien de la paix, le Secrétaire général, dans son rapport intitulé « Renforcer l'ONU : un programme pour aller plus loin dans le changement » (A/57/387 et Corr.1), a proposé le transfert de la Section cartographique du Département de l'information au Département des opérations de maintien de la paix. Dans sa résolution 57/300 du 20 décembre 2002, l'Assemblée générale a pris note de la proposition du Secrétaire général de transférer les fonctions et ressources de la Section de la cartographie du

Département de l'information au Département des opérations de maintien de la paix, tout en veillant à ce que les utilisateurs extérieurs au Département des opérations de maintien de la paix continuent de bénéficier des services qui leur sont actuellement offerts, et décidé d'examiner cette proposition dans le contexte du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2004-2005. En conséquence, le transfert correspondant est inclus dans le présent projet de budget. L'augmentation des dépenses prévues au titre de cette rubrique correspond à ce transfert et à l'ensemble des coûts associés à la création d'un poste D-2 approuvée lors de l'exercice biennal 2002-2003.

- 5.27 Le montant de 64 500 dollars au titre des autres rubriques doit permettre de couvrir les frais de voyage du personnel du Bureau lorsqu'il se rendra aux séminaires et conférences tenus par des organisations régionales au sujet des activités de maintien de la paix et aux réunions régionales de pays fournisseurs de contingents, lorsqu'il accompagnera le Secrétaire général dans ses déplacements, ou voyagera dans le cadre de missions d'évaluation visant à déterminer s'il convient de mettre sur pied de nouvelles opérations. Les frais de traduction dans cinq langues officielles des documents et études réalisés par le Bureau sont également pris en compte.

**Sous-programme 2
Appui aux missions**

Ressources nécessaires (avant réévaluation des coûts) : 5 195 100 dollars

- 5.28 Ce sous-programme est exécuté par le Bureau de l'appui aux missions, qui relève directement du Sous-Secrétaire général. Le Bureau de l'appui aux missions comprend la Division du soutien logistique et la Division de l'appui administratif, qui se compose du Service de gestion financière et d'appui et du Service de la gestion du personnel. Le programme de travail correspondant a été établi sur la base du sous-programme 2 du programme 3 du plan à moyen terme pour la période 2002-2005.

Tableau 5.14

Objectifs de l'exercice biennal, réalisations escomptées et indicateurs de succès

Objectif : Fournir un appui administratif et logistique, y compris sous forme de services de formation, effectif et rapide aux opérations de maintien de la paix et autres activités sur le terrain autorisées par l'Organisation des Nations Unies.

Réalisations escomptées

Indicateurs de succès

a) Amélioration et renforcement de l'état de préparation opérationnelle, grâce à l'efficacité, rapidité et la coordination de la planification et du déploiement des missions sur le terrain.

a) Degré de préparation des modules de déploiement stratégique.

Mesures des résultats :

2000-2001 : 0%

2002-2003 (estimation) : 80%

2004-2005 (objectif) : 100%

b) Améliorer la gestion des missions en répondant à leurs besoins.

b) i) Réduction de la durée de la liquidation;

Mesures des résultats :

2000-2001 : 10 ans

2002-2003 (estimation) : 8 ans

2004-2005 (objectif) : 4 ans

ii) Rapidité du traitement et du règlement des demandes de remboursement des pays fournissant des contingents par la Section des demandes de remboursement et de la gestion de l'information;

Mesures des résultats :

2000-2001 : 12 mois

2002-2003 (estimation) : 6 mois

2004-2005 (objectif) : 6 mois

iii) Augmentation de la proportion de missions sur le terrain qui reçoivent à la date requise leurs commandes opérationnelles urgentes.

Mesures des résultats :

2000-2001 : 50 %

2002-2003 (estimation) : 80 %

2004-2005 (objectif) : 95 %

Facteurs externes

- 5.29 Le sous-programme devrait atteindre les objectifs visés et aboutir aux réalisations escomptées à condition que le Bureau d'appui aux missions soit suffisamment équipé pour donner suite aux mandats décidés par l'Assemblée générale et le Conseil de sécurité.

Produits

- 5.30 Les produits et services suivants sont prévus pour l'exercice biennal :
- a) Service des organes intergouvernementaux et des organes d'experts (budget ordinaire et fonds extrabudgétaires) :
 - i) Assemblée générale : documentation. Préparation de contributions aux rapports du Secrétaire général à l'Assemblée générale sur les questions de personnel, sur les demandes d'indemnisation en cas de décès et d'invalidité et sur l'application des arrangements révisés concernant le matériel appartenant aux contingents;
 - ii) Commission administrative et budgétaire (Cinquième Commission) : prestation de services fonctionnels aux séances. Participation aux délibérations de la Cinquième Commission (160 séances) et du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires;
 - b) Services de conférence, administration et contrôle (budget ordinaire et fonds extrabudgétaires) :
 - i) Gestion des ressources humaines : administration des contrats, traitements, indemnités et avantages sociaux du personnel de terrain; gestion d'un programme de gestion des carrières pour le personnel civil des opérations de maintien de la paix; lancement d'un programme de révision des conditions d'emploi du personnel de terrain; formulation de directives et de conseils aux missions de maintien de la paix en matière de gestion des ressources humaines; recrutement et affectation du personnel civil des missions; diffusion d'un module de formation sur le soutien administratif des missions; et mise à

jour des politiques et procédures relatives au personnel de terrain ainsi que des tableaux d'effectifs et listes de personnels;

- ii) Planification des programmes, du budget et de la comptabilité : certification des demandes présentées par les pays fournissant des contingents concernant la fourniture de biens et de services, les indemnités en cas de décès et d'invalidité et le remboursement des matériels appartenant aux contingents, et consultations avec les États Membres concernés; présentation définitive au Contrôleur des crédits nécessaires et des rapports d'exécution du budget pour les missions en cours ainsi que des crédits nécessaires pour les missions nouvelles; liquidation financière des missions, y compris l'établissement définitif des comptes, et évaluation des pertes ou des dommages affectant les biens des Nations Unies; formulation de directives et de conseils aux missions sur les questions financières et budgétaires; formulation de directives et de conseils sur les fonds d'affectation spéciale des missions de maintien de la paix et établissement de rapports à l'intention des donateurs; établissement de rapports mensuels de gestion financière, par centre de coûts, pour toutes les missions en cours; et actualisation des systèmes, directives et procédures administratifs informatisés pour la gestion budgétaire et financière des missions sur le terrain;
- iii) Services centraux d'appui : coordination de l'appui logistique et technique pour la mise en route et la liquidation des missions sur le terrain; plan d'appui mondial pour la logistique, les communications, l'informatique et l'appui spécialisé; contrats prévisionnels pour la fourniture, à l'échelle mondiale, de moyens de transport, de rations, de carburant, de services sur le terrain et d'autres services essentiels, y compris la normalisation des cahiers des charges; formulation de directives et fourniture d'un appui aux missions pour les différents systèmes logistiques; inventaire des actifs mondiaux des opérations de maintien de la paix; plans directeurs, politiques et procédures en matière de logement; services d'appui en ingénierie, y compris les modèles de contrat et les normes pour l'appui médical; gestion des déplacements du personnel et du matériel des contingents à destination et au départ des missions; soutien général et formulation de directives aux missions sur le terrain pour ce qui concerne la logistique et les communications, y compris l'appui au système d'information géographique; et élaboration des règles générales relatives à l'appui à fournir aux missions en matière de logistique, de services spécialisés et de communications.

Tableau 5.15

Ressources nécessaires : sous-programme 2

Catégorie	Ressources (en milliers de dollars É.-U.)		Postes	
	2002-2003	2004-2005	2002-2003	2004-2005
		(avant réévaluation des coûts)		
Budget ordinaire				
Postes	5 150,4	5 150,4	26	26
Autres rubriques	44,9	44,7	–	–
Total	5 195,3	5 195,1	26	26
Fonds extrabudgétaires	73 882,2	69 480,2	331	332

- 5.31 Le montant de 5 150 400 dollars doit permettre le maintien de 26 postes. Le montant de 44 700 dollars inscrit sous Autres rubriques représente les frais de déplacement du personnel du Bureau

participant à des séminaires et conférences d'organisations régionales sur le maintien de la paix ou à des missions d'évaluation envoyées en anticipation de nouvelles opérations. Des crédits ont également été prévus pour la traduction en cinq langues officielles de documents et études émanant du Bureau.

Sous-programme 3 Police civile et militaire : conseil et planification

Ressources nécessaires (avant réévaluation des coûts) : 982 700 dollars

- 5.32 Ce sous-programme est exécuté par la Division du personnel militaire et la Division de l'appui civil, qui relèvent directement du Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix. Le programme de travail correspondant a été établi sur la base du sous-programme 3 du programme 3 du plan révisé à moyen terme pour la période 2002-2005.

Tableau 5.16

Objectifs de l'exercice biennal, réalisations escomptées et indicateurs de succès

Objectif : Assurer la planification et le déploiement efficaces et rapides des éléments militaires et de police civile des opérations de maintien de la paix.

Réalisations escomptées

Indicateurs de succès

a) Mise en place efficace des unités militaires et de police civile des missions de maintien de la paix.

a) i) Réduction du temps nécessaire au déploiement des éléments militaires et de police civile;

Mesures des résultats :

2000-2001 : 240 jours

2002-2003 (estimation) : 150 jours

2004-2005 (objectif) : 90 jours

ii) Augmentation du nombre des États Membres participant aux arrangements relatifs aux forces et moyens en attente.

Mesures des résultats :

2000-2001 : 73 États Membres

2002-2003 (estimation) : 75 États Membres

2004-2005 (objectif) : 90 États Membres

b) Amélioration de la capacité de prise de décisions concernant les éléments militaires et de police civile.

b) Recours accru aux arrangements relatifs aux forces et moyens en attente.

Mesures des résultats :

2000-2001 : Aucun cas de recours aux personnels/unités

2002-2003 (estimation) : 3 cas de recours aux personnels/unités

2004-2005 (objectif) : 5 cas de recours aux personnels/unités

Facteurs externes

- 5.33 Le sous-programme devait atteindre les objectifs visés et aboutir aux réalisations escomptées à condition que les États Membres affectent aux missions de maintien de la paix les éléments militaires et de police civile nécessaires et fournissent en temps utile les ressources nécessaires à leur déploiement.

Produits

- 5.34 Les produits ou services suivants sont prévus pour l'exercice biennal : activités de fond (budget ordinaire et fonds extrabudgétaires) :
- Publications en série : directives, manuels et autres documents;
 - Services techniques : formulation de conseils sur les questions militaires et de police civile à l'intention des services du Secrétariat et des missions sur le terrain; conseils aux États Membres et au Bureau d'appui aux missions sur l'utilité du matériel destiné aux missions de maintien de la paix; conseils aux États Membres sur la sélection des candidats et des unités affectés à des missions des Nations Unies; mise à jour de la base de données informatisée sur la formation aux opérations de maintien de la paix, l'accent étant mis sur les projets de formation en Afrique; mise au point de plans et concepts d'opérations généraux pour les éléments militaires et de police civile des missions en cours et nouvelles; élaboration de plans d'intervention en fonction de l'évolution des diverses situations; intégration; relève et rapatriement dans les meilleures conditions d'efficacité des éléments militaires et de police civile des missions en cours et nouvelles; participation à l'élaboration des politiques relatives aux éléments militaires et de police civile; réduction des délais de déploiement grâce à la base de données sur les arrangements relatifs aux forces et moyens en attente; harmonisation des procédures opérationnelles des éléments militaires et de police civile de l'ensemble des missions des Nations Unies; mise à jour de la base de données sur les arrangements relatifs aux forces et moyens en attente et de la base de données sur les besoins des pays fournisseurs de troupes actuels et potentiels;
 - Séminaires destinés aux usagers extérieurs : formulation de conseils sur la formation au maintien de la paix à l'intention d'ateliers et séminaires internationaux et interinstitutions; organisation de réunions d'information, selon les besoins, sur la situation dans toutes les zones de mission où sont déployés des éléments militaires et de police civile; organisation des cours dispensés par les équipes des Nations Unies pour l'aide à la formation à l'intention des États Membres; organisation d'ateliers de formation pour les instructeurs; et instauration de relations de partenariat avec les grands centres régionaux et nationaux de formation au maintien de la paix.

Tableau 5.17

Ressources nécessaires : sous-programme 3

Catégorie	Ressources (en milliers de dollars É.-U.)		Postes	
	2002-2003	2004-2005	2002-2003	2004-2005
		(avant réévaluation des coûts)		
Budget ordinaire				
Postes	918,5	918,5	4	4
Autres rubriques	63,0	64,2	–	–
Total	981,5	982,7	4	4
Fonds extrabudgétaires	26 003,0	28 772,5	103	103

- 5.35 Le montant de 918 500 dollars inscrit à la rubrique Postes permettra de maintenir quatre postes dans la Division militaire. La Division de la police civile est financée intégralement par le compte d'appui aux opérations de maintien de la paix.
- 5.36 Des 103 postes financés par des fonds extrabudgétaires, 79 sont financés par le compte d'appui aux opérations de maintien de la paix au titre de la Division militaire (1 D-1, 4 P-5, 44 P-4, 12 P-3 et 18 agents des services généraux) et 24 sont financés par le même compte au titre de la Division de la police civile (1 D-2, 1 P-5, 12 P-4, 6 P-3 et 4 agents des services généraux).
- 5.37 Le montant de 64 200 dollars inscrit sous Autres rubriques concerne la Division militaire et représente les frais de déplacement des fonctionnaires participant à des séminaires et à des conférences sur le maintien de la paix organisés par des organisations régionales et à des réunions régionales de pays fournissant des contingents, ou des fonctionnaires participant à des missions d'évaluation envoyées en anticipation de nouvelles opérations. Des crédits ont également été prévus pour la traduction en cinq langues officielles de documents et études émanant de la Division.

Sous-programme 4 Coordination de la lutte antimines

Ressources nécessaires (avant réévaluation des coûts) : 480 100 dollars

- 5.38 Ce sous-programme est exécuté par le Service de la lutte antimines, qui relève directement du Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix. Le programme de travail a été formulé sur la base du sous-programme 4 du programme 3 du plan à moyen terme révisé pour la période 2002-2005.

Tableau 5.18

Objectifs de l'exercice biennal, réalisations escomptées, indicateurs de succès et mesures des résultats

Objectif : Assurer des interventions préventives, efficaces et concertées contre les dangers que font peser les mines et les munitions non explosées.

Réalisations escomptées

Indicateurs de succès

Réduction des dangers que font peser les mines et les munitions non explosées, dans les pays touchés.

Réduction des besoins en matière de missions d'évaluation interinstitutions grâce à la réduction des dangers que font peser les mines et les munitions non explosées.

Mesures des résultats :

2000-2001 : 5 missions d'évaluation

2002-2003 (évaluation) : 4 missions d'évaluation

2004-2005 (objectif) : 2 missions d'évaluation

Facteurs externes

- 5.39 Le sous-programme est censé atteindre les objectifs visés et aboutir aux réalisations escomptées à condition que le Service de la lutte antimines soit doté d'une capacité opérationnelle suffisante pour exécuter les mandats confiés par l'Assemblée générale et le Conseil de sécurité.

Produits

- 5.40 Au cours de l'exercice biennal, les produits suivants seront exécutés :
- Autres activités de fond (fonds extrabudgétaires) : supports techniques : diffusion d'informations relatives aux mines, y compris sur les normes de sécurité; amélioration du réseau électronique d'information sur les mines; installation du système de gestion de l'information sur la lutte antimines dans deux pays supplémentaires; fourniture d'avis sur les technologies de déminage disponibles, y compris des orientations sur la lutte antimines dans le cadre du maintien de la paix et des situations d'urgence; mobilisation de ressources à l'appui du déminage humanitaire; mise au point d'une stratégie des Nations Unies pour la mise en place de capacités de lutte antimines dans les pays demandant une réduction de la pollution par les mines; et mise à jour et révision des normes internationales de lutte antimines;
 - Coopération technique (fonds extrabudgétaires) : projets sur le terrain : missions d'évaluation dans cinq pays et suivi de huit levés de niveau 1 des mines et munitions non explosées; et déploiement d'éléments de lutte antimines d'urgence dans les pays qui en font la demande.

Tableau 5.19

Ressources nécessaires : sous-programme 4

Catégorie	Ressources (en milliers de dollars É.-U.)		Postes	
	2002-2003	2004-2005	2002-2003	2004-2005
		(avant réévaluation des coûts)		
Budget ordinaire				
Postes	–	480,1	–	2
Total	–	480,1	–	2
Fonds extrabudgétaires	46 279,1	70 887,1	23	21

- 5.41 Étant donné que la coordination de la lutte antimines est une activité importante des Nations Unies et que la surveillance des dangers que posent les munitions non explosées, la fourniture et l'application de normes internationales, le déploiement d'un système de gestion de l'information, la coordination internationale, la mobilisation des ressources et le contrôle de la qualité se poursuivront jusqu'à ce que le problème des mines terrestres soit réduit à un niveau de risque acceptable, un montant de 480 100 dollars est demandé au budget ordinaire pour financer deux postes. Le nouveau montant tient compte de l'inscription au budget ordinaire de deux postes, un poste d'administrateur chargé de la coordination des politiques (P-4) et un poste d'administrateur chargé de surveiller les menaces (P-3), qui étaient imputés au Fonds d'affectation spéciale pour l'assistance à l'action antimines. Cette transformation est conforme aux vues exprimées par le Secrétaire général dans son rapport (A/55/542) et à celles exprimées par l'Assemblée générale dans ses résolutions 55/120 du 6 décembre 2000 et 56/219 du 21 décembre 2001.

3. Appui au programme

Ressources nécessaires (avant réévaluation des coûts) : 1 446 300 dollars

- 5.42 Le Service administratif fournit des services d'appui au Département des opérations de maintien de la paix en ce qui concerne le personnel, la gestion budgétaire et financière, la planification des ressources et l'utilisation des services communs, ainsi que des activités extrabudgétaires, notamment les activités imputées au compte d'appui aux opérations de maintien de la paix et au Fonds d'affectation spéciale pour l'assistance à l'action antimines.

Tableau 5.20

Ressources nécessaires

Catégorie	Ressources (en milliers de dollars É.-U.)		Postes	
	2002-2003	2004-2005 (avant réévaluation des coûts)	2002-2003	2004-2005
Budget ordinaire				
Postes	262,1	262,1	1	1
Autres rubriques	1 806,0	1 184,2	–	–
Total	2 068,1	1 446,3	1	1
Fonds extrabudgétaires	6 919,1	16 517,4	12	12

- 5.43 Les ressources nécessaires (262 100 dollars) correspondent au coût du maintien d'un poste du Service administratif. S'agissant des autres rubriques, le montant de 1 184 200 dollars concerne les ressources gérées centralement par le Service administratif qui ne peuvent pas être directement liées aux différentes unités administratives, à savoir le personnel temporaire (autre que pour les réunions), les heures supplémentaire, les frais généraux de fonctionnement, les fournitures et accessoires et le mobilier et matériel. La réduction tient compte : a) des nouveaux arrangements en vertu desquels les coûts relatifs aux services communs concernant les postes financés au titre du compte d'appui aux opérations de maintien de la paix sont imputés au budget du compte d'appui (315 400 dollars); et b) des ressources dégagées suite à la suppression du *Répertoire de la pratique suivie par les organes des Nations Unies* (386 900 dollars). Cette réduction est partiellement compensée par un montant supplémentaire de 80 500 dollars lié aux coûts du fonctionnement de six postes du Groupe de la cartographie transférés au Département, ainsi qu'aux coûts opérationnels des deux postes imputés au budget ordinaire qui relevaient du Fonds d'affectation spéciale pour l'assistance à l'action antimines.

B. Missions de maintien de la paix

Ressources nécessaires (avant réévaluation des coûts) : 64 687 300 dollars

- 5.44 Les ressources nécessaires au titre de cette partie du chapitre doivent permettre de couvrir les dépenses de l'Organisme des Nations Unies chargé de la surveillance de la trêve en Palestine (52 100 100 dollars) et du Groupe d'observateurs militaires des Nations Unies dans l'Inde et le Pakistan (12 587 200 dollars).

1. Organisme des Nations Unies chargé de la surveillance de la trêve

Tableau 5.21

Ressources nécessaires

Rubrique	2000-2001 Dépenses effectives	2002-2003 Crédits ouverts	Augmentation		Total avant réévaluation des coûts	Réévaluation des coûts	2004-2005 Dépenses prévues
			Montant	Pourcentage			
ONUST	46 142,4	51 151,3	948,8	1,8	52 100,1	4 385,1	56 485,2
Total	46 142,4	51 151,3	948,8	1,8	52 100,1	4 385,1	56 485,2

Tableau 5.22

Postes nécessaires

Catégorie	Postes permanents inscrits au budget ordinaire		Postes temporaires				Total		
	2002- 2003	2004- 2005	Budget ordinaire		Fonds extrabudgétaires		2002- 2003	2004- 2005	
			2002- 2003	2004- 2005	2002- 2003	2004- 2005			
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur									
SGA	–	–	–	–	–	–	–	–	–
SSG	1	1	–	–	–	–	1	1	1
D-2	–	–	–	–	–	–	–	–	–
D-1	2	2	–	–	–	–	2	2	2
P-5	1	1	–	–	–	–	1	1	1
P-4/3	2	2	–	–	–	–	2	2	2
P-2/1	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Total partiel	6	6	–	–	–	–	6	6	6
Agents des services généraux									
1re classe	1	1	–	–	–	–	1	1	1
Autres classes	2	2	–	–	–	–	2	2	2
Total partiel	3	3	–	–	–	–	3	3	3
Autres catégories									
Service de sécurité	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Agents locaux	114	114	–	–	–	–	114	114	114
Service mobile	108	108	–	–	–	–	108	108	108
Corps de métiers	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Total partiel	222	222	–	–	–	–	222	222	222
Total général	231	231	–	–	–	–	231	231	231

Ressources nécessaires (avant réévaluation des coûts) : 52 100 100 dollars

- 5.45 L'ONUST, première opération de maintien de la paix des Nations Unies, a été créé par le Conseil de sécurité dans sa résolution 50 (1948) en vue d'assurer la surveillance de la trêve en Palestine dont l'institution avait été demandée par le Conseil. Depuis lors, le Conseil a confié à l'ONUST diverses tâches. Dans sa résolution 73 (1949), le Conseil a demandé au Secrétaire général de prendre des mesures pour garder en fonctions des membres de l'ONUST dont les services seraient

nécessaires pour contrôler et maintenir le cessez-le-feu, comme demandé par le Conseil dans sa résolution 54 (1948), et pour aider les parties aux Conventions d'armistice de 1949 à contrôler l'exécution et l'observation des dispositions de ces accords.

- 5.46 Les fonctions de l'ONUST ont été périodiquement modifiées. Depuis la création de la Force des Nations Unies chargée d'observer le dégagement (FNUOD) et de la Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL), les observateurs de l'ONUST affectés au secteur Israël-Liban et Israël-République arabe syrienne sont placés sous le contrôle opérationnel des commandants desdites forces qu'ils aident à s'acquitter de leurs tâches, sans préjudice du fonctionnement continu de l'ONUST dans les deux secteurs, au cas où il serait mis fin au mandat de ces dernières.
- 5.47 À la FNUOD, les observateurs de l'ONUST sont chargés des inspections, des patrouilles et de la liaison dans les zones d'armement limité et maintiennent des postes d'observation et des patrouilles dans la zone de séparation. À la FINUL, les observateurs de l'ONUST maintiennent des postes d'observation le long de la Ligne bleue et effectuent des patrouilles dans la zone contrôlée par les Israéliens. Des observateurs de l'ONUST sont déployés dans les hauteurs du Golan, au Sud-Liban et dans le Sinaï, au quartier général de la Mission à Jérusalem et à ses bureaux de liaison à Beyrouth et Damas.

Tableau 5.23

Objectifs de l'exercice biennal, réalisations escomptées, indicateurs de succès et mesures des résultats

Objectif : Maintenir le cessez-le-feu entre Israël et les quatre pays arabes voisins en attendant un accord de paix définitif; observer et faire respecter efficacement le cessez-le-feu sans condition et aider les parties à contrôler l'exécution et l'observation des dispositions des conventions d'armistice de 1949; et répondre rapidement aux imprévus et aux nouvelles tâches demandées par le Conseil de sécurité.

Réalisations escomptées

Indicateurs de succès

a) Meilleure application des résolutions du Conseil de sécurité.

a) i) Réduction du nombre de cas de non-respect du cessez-le-feu ou des accords de paix par les parties;

Mesures des résultats :

2000-2001 : 85 incidents signalés
 2002-2003 (estimation) : 72 incidents signalés
 2004-2005 (objectif) : aucun incident

ii) Réduction du nombre d'incidents signalés dans la zone de séparation/sur la Ligne bleue

Mesures des résultats :

2000-2001 : 85 incidents signalés
 2002-2003 (estimation) : 72 incidents signalés
 2004-2005 (objectif) : aucun incident

iii) Réduction du nombre d'incidents compromettant la sécurité du personnel de l'ONUST dans la zone de mission

Mesures des résultats :

2000-2001 : 10 enquêtes et rapports

2002-2003 (estimation) : 8 enquêtes
et rapports

2004-2005 (objectif) : aucune enquête
ni rapport

b) Amélioration de la coopération avec les organismes des Nations Unies dans la région.

b) Reconduction des accords de coopération conclus avec les organismes des Nations Unies dans la région.

Mesures des résultats :

2000-2001 : 7 réunions et sessions
de négociation

2002-2003 (estimation) : 7 réunions
et sessions de négociation

2004-2005 (objectif) : 7 réunions et sessions
de négociation

Facteurs externes

5.48 Le sous-programme est censé atteindre les objectifs visés et aboutir aux réalisations escomptées à condition que :

- a) Toutes les parties manifestent la volonté politique de maintenir le cessez-le-feu et de coopérer avec l'ONUST. Par ailleurs, les résultats seront fonction de la volonté et du degré de préparation des États Membres, en particulier des pays qui fournissent des contingents, pour ce qui est de fournir l'appui politique, le personnel, les moyens logistiques et les ressources financières nécessaires à l'exécution du mandat de l'ONUST;
- b) La composante militaire soit dotée d'un niveau suffisant de personnel qualifié et compétent. L'efficacité du programme de travail est également influencée par la volonté de toutes les parties dans un environnement de sécurité instable de résoudre leurs différends et de coopérer avec l'ONU à l'exécution du mandat du Conseil de sécurité. Par ailleurs, la réalisation des objectifs et la concrétisation des réalisations escomptées dépendent du rôle qu'acceptent d'assumer d'autres parties prenantes (États Membres, organisations régionales, etc.) en fournissant l'appui politique, le personnel, les moyens logistiques et les ressources financières nécessaires au déroulement du processus de paix;
- c) La composante administrative et logistique soit dotée de ressources financières suffisantes et d'un niveau suffisant de personnel qualifié ayant les compétences requises. Par ailleurs, la réalisation des objectifs et la concrétisation des réalisations escomptées dépendent du rôle qu'acceptent d'assumer d'autres parties prenantes (États Membres, organisations régionales, etc.) en fournissant l'appui politique, le personnel, les moyens logistiques et les ressources financières nécessaires au déroulement du processus de paix.

Produits

5.49 Au cours de l'exercice biennal, les produits suivants seront exécutés :

- a) Service d'organes intergouvernementaux et d'organes d'experts (budget ordinaire) : appui fonctionnel des séances : séances, négociations, postes d'observateurs occupés 24 heures sur

- 24 et 12 patrouilles, enquêtes et inspections par jour; et quatre contacts, réunions et sessions de négociations par jour;
- b) Autres activités de fond (budget ordinaire) : établissement de rapports budgétaires et financiers mensuels sur l'état des comptes et de rapports mensuels sur l'état d'occupation des postes;
- c) Coopération technique (budget ordinaire) : services consultatifs : contacts quotidiens et fourniture d'avis;
- d) Services de conférence, administration et supervision (budget ordinaire) :
- i) Administration et gestion générales : fourniture d'un appui 24 heures sur 24, tous les jours de l'année;
- ii) Inspections : déploiement complet des véhicules.

Tableau 5.24

Ressources nécessaires

Catégorie	Ressources (en milliers de dollars É.-U.)		Postes	
	2002-2003	2004-2005 (avant réévaluation des coûts)	2002-2003	2004-2005
Budget ordinaire				
Postes	34 611,5	34 611,5	231	231
Autres rubriques	16 539,8	17 488,6	–	–
Total	51 151,3	52 100,1	231	231

- 5.50 Sur le total des ressources de l'ONUST, un montant de 9 351 500 dollars concerne les ressources qui sont directement sous le contrôle opérationnel de la FNUOD et 6 107 800 dollars celles qui sont sous le contrôle opérationnel de la FINUL. Le montant total de 15 459 300 dollars sous le contrôle opérationnel direct de la FNUOD et de la FINUL ne tient pas compte de l'appui administratif.
- 5.51 Le montant de 34 611 500 dollars sert à financer le maintien de 231 postes, alors que le montant de 17 488 600 dollars concerne les besoins opérationnels de l'ONUST.
- 5.52 Les prévisions au titre des autres rubriques accusent une augmentation de 948 800 dollars pour l'exercice biennal 2004-2005. Sur ce montant, 837 300 dollars correspondent aux frais généraux de fonctionnement et le solde correspond au résultat net des augmentations et des diminutions des autres objets de dépense. L'augmentation au titre des frais généraux de fonctionnement est due en partie au rétablissement de la réduction de 326 200 dollars décidée par l'Assemblée générale dans sa résolution 56/253 et au rétablissement d'une somme de 480 000 dollars pour le programme de remplacement du mobilier et du matériel de la Mission, dont l'exécution a été retardée, ce qui a entraîné une augmentation des dépenses de maintenance pour 2004-2005. L'augmentation des ressources est également imputable au déploiement, à titre de matériel auxiliaire, de terminaux INMARSAT et de téléphones cellulaires à tous les postes d'observation et au coût des opérations plus élevé à Tyr qu'à Nahariya.

2. Groupe d'observateurs militaires des Nations Unies en Inde et au Pakistan

Tableau 5.25

Ressources nécessaires

Rubrique	2000-2001 Dépenses effectives	2002-2003 Crédits ouverts	Augmentation		Total avant réévaluation des coûts	Rééva- luation des coûts	2004-2005 Dépenses prévues
			Montant	Pour- centage			
UNMOGIP	12 162,8	12 445,9	141,3	1,1	12 587,2	1 934,6	14 521,8
Total	12 162,8	12 445,9	141,3	1,1	12 587,2	1 934,6	14 521,8

Tableau 5.26

Postes nécessaires

Catégorie	Postes permanents inscrits au budget ordinaire		Postes temporaires				Total	
	2002- 2003	2004- 2005	Budget ordinaire		Fonds extrabudgétaires		2002- 2003	2004- 2005
			2002- 2003	2004- 2005	2002- 2003	2004- 2005		
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								
SGA	—	—	—	—	—	—	—	—
D-2	1	1	—	—	—	—	1	1
D-1	—	—	—	—	—	—	—	—
P-5	1	1	—	—	—	—	1	1
P-4/3	—	—	—	—	—	—	—	—
P-2/1	—	—	—	—	—	—	—	—
Total partiel	2	2	—	—	—	—	2	2
Agents des services généraux								
1re classe	—	—	—	—	—	—	—	—
Autres classes	—	—	—	—	—	—	—	—
Total partiel	—	—	—	—	—	—	—	—
Autres catégories								
Service de sécurité	—	—	—	—	—	—	—	—
Agents locaux	43	43	—	—	—	—	43	43
Service mobile	22	22	—	—	—	—	22	22
Corps de métiers	—	—	—	—	—	—	—	—
Total partiel	65	65	—	—	—	—	65	65
Total	67	67	—	—	—	—	67	67

Ressources nécessaires (avant réévaluation des coûts) : 12 587 200 dollars

- 5.53 Le Groupe d'observateurs militaires des Nations Unies dans l'Inde et le Pakistan (UNMOGIP) a été créé en 1949 par la Commission des Nations Unies pour l'Inde et le Pakistan, en application des résolutions 39 (1948) et 47 (1948) du Conseil de sécurité, en vue de surveiller le cessez-le-feu dans l'État de Jammu-et-Cachemire. Dans sa résolution 91 (1951), le Conseil de sécurité a décidé

que le Groupe d'observateurs militaires continuerait à surveiller le cessez-le-feu dans l'État. À la suite des hostilités de 1971, le Conseil, dans sa résolution 307 (1971), a exigé qu'un cessez-le-feu durable et l'arrêt de toutes les hostilités dans toutes les zones du conflit soient strictement observés et restent en vigueur jusqu'à ce qu'intervienne, dès que possible, le retrait de toutes les forces armées sur leur territoire respectif et sur des positions qui respectent pleinement la ligne du cessez-le-feu au Jammu-et-Cachemire, contrôlée par le Groupe d'observateurs militaires des Nations Unies pour l'Inde et le Pakistan.

- 5.54 Actuellement, l'UNMOGIP a pour rôle de suivre les faits nouveaux se rapportant au respect du cessez-le-feu instauré le 17 décembre 1971 et d'en rendre compte au Secrétaire général. Les activités sur le terrain, qui sont exécutées par des observateurs militaires déployés dans des postes sur le terrain et par des équipes d'observation mobiles, sont coordonnées par un quartier général principal à Rawalpindi et un quartier général à l'arrière à Srinagar durant l'hiver. Un bureau de liaison est établi à New Delhi. En outre, des fonctionnaires internationaux des Nations Unies, secondés par des agents locaux, fournissent l'appui administratif et logistique nécessaire. Les services de transport et de sécurité et l'intendance sur le terrain sont assurés par des militaires de l'armée indienne et de l'armée pakistanaise.

Tableau 5.27

Objectifs de l'exercice biennal, réalisations escomptées, indicateurs de succès et mesures des résultats

Objectif : Suivre l'évolution de la situation concernant les violations du cessez-le-feu le long de la ligne de contrôle, conformément au mandat de l'UNMOGIP, tel qu'il est défini dans la résolution 307 (1971) du Conseil de sécurité.

Réalisations escomptées

Indicateurs de succès

Présence d'observateurs militaires des Nations Unies aux postes de campagne de l'UNMOGIP des deux côtés de la ligne de contrôle et circulant près de la ligne, ainsi que des patrouilles, des inspections et des enquêtes efficaces sur les violations du cessez-le-feu.

Nombre de rapports soumis au Siège de l'Organisation sur les enquêtes, les expéditions sur le terrain, les missions de reconnaissance et les pertes humaines dans la région et nombre de réunions de liaison tenues entre les officiers indiens et pakistanais.

Mesure des résultats :

2000-2001 : 991 enquêtes

2002-2003 (estimation) : 1 520 enquêtes

2004-2005 (objectif) : 1 520 enquêtes

Facteurs externes

- 5.55 Le sous-programme est censé atteindre les objectifs visés et aboutir aux réalisations escomptées à condition que les deux parties belligérantes soient disposées à coopérer, que la situation et la sécurité dans la région soient normales et que les observateurs de l'UNMOGIP continuent de jouir de leur liberté de circulation.

Produits finals

- 5.56 Au cours de l'exercice biennal, les produits suivants seront exécutés : coopération technique (budget ordinaire) : projets sur le terrain : enquêtes.

Tableau 5.28

Ressources nécessaires

Catégorie	Ressources (en milliers de dollars É.-U.)		Postes	
	2002-2003	2004-2005	2002-2003	2004-2005
		(avant réévaluation des coûts)		
Budget ordinaire				
Postes	6 492,4	6 492,4	67	67
Autres rubriques	5 953,5	6 094,8	–	–
Total	12 445,9	12 587,2	67	67

- 5.57 Les ressources nécessaires (12 587 200 dollars) doivent permettre de continuer à financer 67 postes ainsi que les dépenses opérationnelles de l'UNMOGIP.
- 5.58 L'augmentation de 141 300 dollars prévue pour 2004-2005 s'explique pour l'essentiel par la décision du Bureau du Coordonnateur des Nations Unies pour les questions de sécurité d'étendre aux observateurs militaires l'admissibilité au bénéfice des mesures de sécurité concernant les résidences (112 600 dollars) et par la construction d'abris dans 11 bureaux extérieurs (95 000 dollars), et est en partie compensée par une diminution nette de 66 300 dollars au titre d'objets de dépenses autres que le coût des postes.

Tableau 5.29

**État récapitulatif de la suite donnée aux recommandations formulées
par le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires**

Résumé de la recommandation

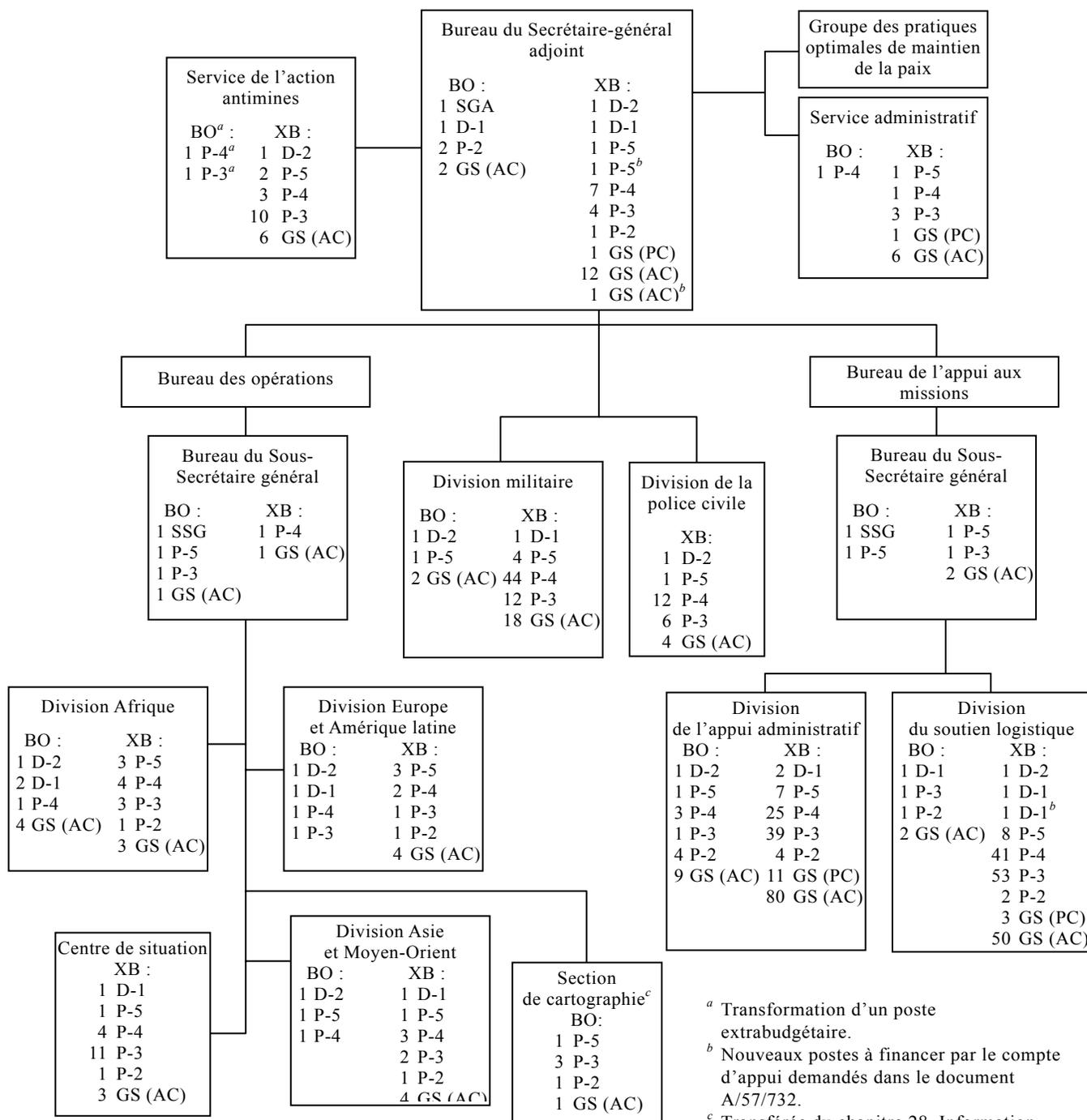
Suite donnée à la recommandation

**Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires
(A/56/7)**

Le Comité consultatif a estimé qu'il convenait de veiller à ce que les organigrammes rendent compte de toutes les propositions faites en matière de création de postes supplémentaires et de reclassement de postes (par.7).

Conformément à la recommandation du Comité consultatif, l'organigramme ci-après rend compte des nouveaux postes dont le Secrétaire général a demandé la création dans son rapport sur le budget du compte d'appui aux opérations de maintien de la paix pour l'exercice allant du 1er juillet 2003 au 30 juin 2004 (voir A/57/732).

Département des opérations de maintien de la paix Organigramme et répartition des postes pour l'exercice biennal 2004-2005



Abréviations : BO : budget ordinaire; XB : fonds extrabudgétaires;
 SGA : Secrétaire général adjoint; SSG : Sous-Secrétaire général;
 GS : agent des services généraux; AC : autres classes; PC : première classe.